

L'ÉCHO DES QUINCONCES

Nature blessée

Les tempêtes successives et particulièrement celle du 24 janvier nous obligent à considérer sérieusement l'avenir de notre environnement.

Comme tant d'autres secteurs, le site naturel des Quinconces St-Brice a été profondément meurtri par les vents violents qui ont dévasté l'Aquitaine.

Ce site, classé par le département en espace naturel sensible, représente un capital touristique majeur. Il n'est qu'à voir le nombre de promeneurs qui, tout au long de l'année, le parcourent en tout sens pour en apprécier le charme qu'il doit autant à la faune qu'à la flore qu'il abrite.

Aujourd'hui, il nous appartient d'aider la nature blessée à se régénérer. Il ne faut surtout pas céder à la tentation d'abattre les derniers pins maritimes au prétexte qu'une prochaine tempête pourrait les faire chuter : ils sont l'identité de notre paysage.

Dans cette zone fragile et inondable, pas un seul mètre carré de la forêt du Coulin ne doit dorénavant être menacé – quelles que soient les raisons qui pourraient être avancées – par des projets d'aménagement ou d'urbanisation.

Souhaitons que le bon sens prenne le pas sur tous les projets irréalistes et dangereux qui pourraient être inscrits en particulier dans le futur Plan local d'urbanisme de la commune d'Andernos.

Maurice Soubirou

Doit-on supprimer les pins ?

Le spectacle de désolation qu'offre la destruction de nos forêts par la tempête conduit certains à se poser la question. Un rappel de leur histoire pourrait les aider à tirer les bonnes conclusions.

La grande mutation des Landes

Les landes, qui s'étendaient de Soulac à Bayonne, sont décrites dès l'époque gallo-romaine comme une région hostile, aux vivres rares, où les étrangers ne s'attardaient pas. Dans une région où les villages étaient très dispersés et les communications difficiles faute de routes établies, les échassiers ne pouvaient guère voir passer que des bouviers et leurs attelages de bœufs ou quelques rares chevaux...

Le pays de Boïos (Bassin et Val de l'Eyre) se situe au milieu de ces landes. À noter que le mot landes donnera son nom au département des Landes tandis que l'autre partie deviendra girondine.

Le sol était responsable de l'aridité de cette région, composé essentiellement de sable recouvrant sur pas plus d'un mètre une couche imperméable d'aliôs (grès ferrugineux, "garluche") qui empêche la pénétration des eaux pluviales abondantes dans notre "Aquitania" (Pays de l'eau). Aussi les sols restaient inondés pendant de longues périodes en dehors de l'été.

Les landes et leurs horizons vides donnaient une assez bonne idée de l'infini. Faute de conditions favorables en dehors des rares tertres, il n'y avait qu'une faible végétation. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les dessins de Gustave Galard (1779-1841), de Joseph Félon ou de Léo Drouyn (tous les deux 1816-1896), ou encore les clichés de l'excellent photographe Félix Arnaud (1844-1921) qui traduisent si bien ces étendues de landes nues.



La forêt n'était toutefois pas totalement absente : des boisements anciens sont avérés. Les auteurs romains parlent de "Boii picei" (Boiens couverts de poix), attestant l'existence du gemmage et de l'exploitation de la résine des pins, ceci il y a vingt siècles.

La carte de Masse (1708) permet de localiser ces forêts anciennes. L'une est la Grande Montagne à La Teste (forêt usagère), une autre sur les bords de l'Eyre de Belin à Mios, et, dans le Bazadais, un vaste triangle entre Villandraut, St-Symphorien et Cazalis. Ailleurs, quelques îlots clairsemés à Cabanac, Cestas et dans le Médoc.



Localement, il existait un boisement naturel au lieu-dit La Montagne entre Arès et Andernos, faible relief drainé par le Cirès, et une bande de pins en bordure du littoral entre le Broustey et Taussat

Pour la totalité du massif landais (Landes et Gironde), cela représentait tout juste 100 000 hectares de forêt au début du XIX^e siècle.

La situation change sous Napoléon III avec la loi du 19 juin 1857, qui contraint les communes et les propriétaires à drainer les landes et à les ensemençer en pins, une entreprise qui va profon-

SAUVEGARDE DU SITE NATUREL DES QUINCONCES ST-BRICE

Association loi 1901 - fondée en 1989 – agréée au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement
Siège social : 7, rue du Colonel-Bordes 33510 Andernos – Adresse postale : BP 35 33510 Andernos
Téléphone : 05 56 82 46 16 – Courriel : contact@quinconces.org – Internet : www.quinconces.org

dément transformer le paysage et l'économie de toute une région.

À l'échelle locale, trois gros propriétaires seront les artisans de cette sylviculture : David Allègre puis Léopold Javal à Andemos et Arès, le général de Courcy à Lanton et Ernest de Boissière à Audenge. Les petits propriétaires suivront.

Il faut d'abord drainer les terres en creusant des "crastes" (fossés) avec des pontets pour les franchir. Faute d'entretien, ces "crastes" disparaissent ; on peut en voir un vestige dans le bois de la gare (Broustic).

La vie des pins

Sur une "lane" (lande) déserte, couverte de "bruc" (bruyère) et "d'aouguitche" (molinie), le sylviculteur va "samia pin" (semmer des pins). Il commence par "débroussaillat" avec des "buous" (bœufs) ou il "buha" (éco-buage) en mettant "lou huc" (le feu) à la lande. Il nettoie "l'aoures" (le fourré). Le terrain est ainsi prêt à "bouja" (labourer) avec "l'aray" (la charrue) tirée par les "buous". Ensuite il lui faut "samia" à la volée à raison de 5 à 6 kilos de graines de pin à l'hectare, puis "cou-bri" (couvrir) la graine d'un peu de terre en traînant un "cabeil" (houppier de pin) sur des allées de 1 à 3 mètres de large, laissant entre elles un "buyt" (vide) de 3 à 4 mètres.

Les graines mettent 2 ans à germer. Au bout de 3 à 4 ans on voit apparaître les "pignots" (jeunes pins). À partir de 10 ans il faut "esclari" (éclaircir) les petits pins trop serrés, puis tous les 5 ans un nouvel "esclairissadje" (éclaircissage) en éliminant les sujets mal formés, il faut donc les "picat" (couper) ou les "abate" (abattre).



Les travaux sont accomplis par des "journalays" (journaliers) ou par le "mitadey" ou "bourdilley" (métayer). Le menu bois sert à faire du charbon de bois ; plus tard il partira à la papeterie, c'est le "boy de papey" (bois à papier). Les pins de 20 ans sont destinés au "boy de mine" (poteaux de mine) embarqué, une fois "pélat" (pelé), vers des régions minières, en particulier vers l'Angleterre, sur des bateaux chargés à

Jane de Boy ou à L'Herbe. Le bois est acheminé vers la plage et chargé sur des "chalands allèges" jusqu'aux ap-pontements.

Après 40 ans, le pin est prêt à être "jémat" (gemmé) jusqu'à 70 ans environ. Puis il est "picat", "pélat", "sépat" (tronçonné) par les "billouayres" (bûcherons, transporté ensuite par des "bros" (charrettes) tirés par des mules à la "ségraye" (scierie). "Lous billouns" (les billons) sont débités avec des "arpans" (longue scie passe-partout) puis "coundats" (comptés) avant de débattre de "lou prêts" (du prix) car "lous billouns" sont "pagats à fasoun" (payés à façon).



Une autre fois je vous conterai le gemmage.

Forestation – déforestation

Au début du XX^e siècle, la forêt landaise atteignait les 700 000 hectares. Quelques chiffres officiels émanant de la Préfecture de la Gironde à cette époque : 7 279 hectares de forêt occupent 92% du territoire communal de Lège ; 4 420 hectares et 92% à Arès ; 1 780 hectares et 91% à Andemos ; 12 873 hectares et 90% à Lanton ; 7 124 hectares et 87% à Audenge.

Commentaire d'alors : *"On peut constater que nous tendons vers une monoculture forestière totale dans certaines communes. Il faut voir dans cet accroissement irraisonné la principale cause d'incendies de plus en plus violents qui ont ravagé depuis 12 ans la moitié du massif forestier. L'intérêt public commande de ne jamais dépasser le taux de 85% déjà élevé et il serait souhaitable que les communes précitées prennent des mesures dans l'intérêt de leurs habitants, de leurs propriétaires et de leurs propres biens".*

Il faut croire que ces vœux ont bien été entendus par tous, communes et propriétaires. Aidés par les incendies de 1949 et par les lotisseurs, les surfaces boisées d'Andemos qui, il y a une trentaine d'années, ne représentaient déjà plus que 50% du territoire (bulletin municipal de l'époque), peuvent être estimées aujourd'hui à 30%, et encore,

en incluant des parcelles plus ou moins mitées par les tempêtes successives et les nouvelles zones d'urbanisation disséminées. Et de nouvelles disparitions sont prévisibles avec les projets du PLU.

Faut-il souligner l'intérêt de conserver des espaces boisés conséquents, tant pour l'aspect paysager que pour la qualité de vie des habitants, grâce à leur propriété de stabilisateurs climatiques. Les arbres, à leur façon, sont nos poumons en même temps que ceux de la terre : le béton, l'asphalte, l'aluminium, même brossé, ne sauraient les remplacer.

Ne pas reboiser après tempête signifie retourner deux siècles en arrière, ce qui serait catastrophique sur le plan écologique et touristique.

Ne pas reboiser après tempête signifie conserver des espaces tout naturellement voués à l'urbanisation, ce qui entraînerait les risques sanitaires inhérents à un développement urbain démesuré. N'oublions pas qu'un pin adulte a la capacité naturelle de pomper jusqu'à 150 litres d'eau par jour et qu'il est un assainisseur particulièrement actif.

Certes le pin a un point faible : il résiste mal à des coups de vent atteignant les 150 km à l'heure. À noter que nos pins de plantation actuels ne sont plus les mêmes que leurs ancêtres. On veut aujourd'hui, par sélection, des arbres à croissance rapide, aux fûts rectilignes. On ne les sème plus, on les plante, leur enracinement ne se fait plus aussi bien.

Doit-on pour autant envisager, comme vient de le déclarer le Conseil municipal d'Andemos, de remplacer les pins par des chênes verts – qui ne sont pas une essence indigène mais bien exogène – ou par des magnolias – qui, même s'ils sont chers à Claude François, ne sont pas "des gens de chez nous" ?

Ne devrait-on pas plutôt revoir la politique de reboisement par une meilleure appréhension du problème et une aide efficace aux intéressés y compris aux collectivités locales ?

Claude Perreaud

Cohérence territoriale ?

Le syndicat intercommunal Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (SYBARVAL) a mis en place huit groupes de travail pour l'élaboration du SCOT, ou schéma de cohérence territoriale.

Qu'est-ce que le SCOT ?

C'est un document d'urbanisme instauré par la loi du 13 décembre 2000. Il a pour objectif de mettre en cohérence, à l'échelle d'un groupement de communes, les grandes orientations du territoire et de l'évolution des zones urbaines ainsi que les diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique et de déplacements.

Il s'agit d'assurer un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles, de restructurer les zones urbanisées actuelles en limitant la consommation de nouveaux espaces.

Que dit la loi ?

"Les associations locales agréées dans des conditions mentionnées à l'art. L.141-1 du Code de l'environnement sont consultées, à leur demande, pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale" (art. L.121-5 du Code de l'urbanisme).

Les associations agréées membres de la Coordination Environnement Bassin d'Arcachon ont demandé à intégrer les groupes de travail du SYBARVAL : elles se sont heurtées à un refus, c'est tout à fait anormal.

Comment se faire entendre si ce n'est en participant aux débats dans l'élaboration de ce document qui définit l'évolution de notre cadre de vie pour les 15 à 20 ans à venir ?

Dans tous les projets qui seront retenus dans le SCOT, il est vital qu'on prenne en compte le respect de la nature, qu'on favorise sa régénération lorsqu'elle a été agressée, qu'on ne prévoit pas de projets d'aménagement et d'urbanisation dans les zones fragiles et inondables, autant de points qui nous tiennent à cœur.

Gestion du site 2009

Le plan de gestion opérationnel pour l'année 2009, arrêté par le comité consultatif le 12 février, tient compte des dégâts occasionnés par la tempête du 24 janvier. En voici les grandes lignes :

- Coupe et débardage de la plupart des chablis, élagage des branches dangereuses ;
- Remise en état des ganivelles sur la Pointe des Quinconces et la plage de St-Brice, projet de restauration de la plage de la baignade de St-Brice, pro-

jet de confortement de la digue à l'ouest des réservoirs des Quinconces :

- Boisements : expertise de l'ONF, projet d'éclaircie sur les parcelles départementales ;
- Conservation des stations de plantes protégées par la pose d'une clôture basse ;
- Remise en état et redéfinition du balisage des chemins de randonnée Tour du Bassin d'Arcachon et le long du Cirès ;
- Installation de 6 nouveaux panneaux du Conservatoire du littoral, réalisation de panneaux ou notices d'information pour le public ;
- Opération "Forêt propre" en avril côté Andemos avec l'ACCA et notre association, projet d'opération "Nettoyons la nature" en septembre côté Arès avec les associations locales ;
- Nouvelle convention avec l'ACCA d'Andemos : tir à l'automne des oiseaux migrateurs depuis les 12 pylônes, régulation des sangliers dans la forêt du Coulin ;
- Projet de convention avec un apiculteur pour l'installation de ruches ;
- Projet de convention avec M. Albiac : gestion du petit étang, de la lagune et de la mare, restauration de la lagune, remplacement de la clôture grillage par des ganivelles ;
- Ruisseau de Comte : curage mécanique "vieux fond vieux bords" en préservant la végétation des berges.

La drague est de retour

La drague du SIBA intervient actuellement, à la demande de la mairie d'Andemos, sur le chenal d'accès au port ostréicole.

Sabine Jeandenand, directrice technique responsable du Pôle maritime du SIBA, a donné préalablement à Maurice Soubirou et Jacques Ridet tous les détails de l'opération et leur a remis un dossier complet.

La zone de dragage s'étend sur environ 300 mètres, du chenal d'accès à la halte nautique à l'entrée du port.

Il résulterait de l'analyse des sédiments que le chenal est composé de 58% de sable et de 42% de vase et que leur teneur en TBT, PCB et HAP est inférieure aux seuils admissibles pour les rejets en mer.

Une sonde de mesure en continu de la turbidité a été mise en place au niveau de la prise d'eau de mer qui alimente les claires des ostréiculteurs.

Le volume dragué serait inférieur à 5 000 m³. Les sédiments sont déposés le long de la digue ouest. Les marées les laveront et la partie sableuse servira à engraisser les plages d'Andemos. Donc pas d'utilisation des bassins de décantation, du reste inutilisables car gorgés d'eau et pleins à ras bord, mais pas d'élimination de la vase qui retourne d'où elle vient...

Un dragage du port ostréicole est envisagé pour l'hiver prochain.

Adichats Pierrot

Silhouette massive, casquette de marin visée sur la tête, visage marqué par une vie passée au grand air, Pierre Roux, malgré sa retraite hâtée par la maladie, était encore souvent dans les ateliers autour du port ostréicole. Il était l'archétype du marin pêcheur ostréiculteur comme l'étaient avant lui ses aïeux. Avec lui disparaît une figure locale - un peu d'Andemos nous échappe. Bonne brise dans l'au-delà.

David, guide à Arès

David Neau, qui vient d'entrer en fonction à l'Office de tourisme d'Arès, assure désormais les visites de la partie arésienne du site naturel des Quinconces St-Brice (rive droite du Cirès). Notre association guide les visiteurs à partir d'Andemos.

Ça ne s'est pas passé !

- **Samedi 24 janvier**

Dîner d'hiver

La tempête a fait rage et ravages. Impossible de maintenir la soirée, elle a été reportée au 14 mars.

- **Samedi 7 février**

Journée mondiale des zones humides

Autre conséquence de la tempête, la circulation en forêt a été interdite par arrêté préfectoral jusqu'au 28 février. Une nouvelle date pour le programme de cette journée est maintenant fixée au 11 avril.

Ça s'est passé...

- **Vendredi 6 mars**

Dragage des ports

Maurice Soubirou et Jacques Ridet ont participé à la réunion d'information du Conseil général sur les travaux récemment réalisés ou en cours dans plusieurs ports du Bassin d'Arcachon dans le cadre du Schéma directeur de traitement des vases portuaires.

• Jeudi 12 mars

"L'eau en partage"

La journée organisée par le SIBA au Palais des Congrès d'Arcachon a permis aux professionnels, aux usagers et aux élus de mieux comprendre les enjeux écologiques liés à l'eau du Bassin d'Arcachon.

Après les animations pédagogiques du matin suivies par 900 élèves des écoles primaires du Bassin et un forum pour les professionnels, un public nombreux et très intéressé a participé aux ateliers tels que Jardin et potager naturel, Récupération des eaux de pluie, Pêche loisir, Navigation, Wharf de la Salie, Surexploitation des eaux souterraines.

La soirée débat a montré les limites qu'il faut fixer à l'urbanisation pour préserver l'équilibre fragile de notre environnement et transmettre intact ce cadre de vie aux générations futures.

Pour conclure, Jérôme Bignon, président de l'Agence de protection des aires marines et du Conservatoire du littoral, a expliqué l'intérêt que le Bassin d'Arcachon pourrait retirer de son classement en Parc naturel marin.

• Samedi 14 mars

Dîner d'hiver

Le report de date n'a pas découragé les participants ni entamé leur bonne humeur. La soirée à L'Entre'potes s'est déroulée dans une atmosphère de chaleureuse convivialité.

Ne manquez pas...

• Samedi 4 avril

Journée Forêt propre

Ramassage des déchets avec l'ACCA et le soutien logistique du service Environnement de la ville d'Andemos.

L'après-tempête rend notre intervention sur le site plus nécessaire que jamais. Plusieurs groupes se répartiront la tâche sur l'ensemble du site. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

L'opération s'achève par un pot offert par la ville.

RV à 9 h à l'écluse d'Andemos, prévoir vêtements confortables, bottes et gants de caoutchouc.

• Samedi 11 avril

Journée zones humides

Programme commun des associations Captermer, Amis du Littoral Nord Bassin et Sauvegarde des Quinconces St-Brice.

9.30 h : RV au pont de Bredouille, balade le long du Canal des Étangs jusqu'à la Réserve d'Arès-Lège, avec Jérôme Allou, conservateur de l'ONCFS.

12.30 h : Apéritif offert et pique-nique tiré du sac à la résidence Les Rives de Saint-Brice.

14.30 h : RV au pont sur la RD 3 entre Andemos et Arès, balade le long du Cirès jusqu'à la conche de Saint-Brice, avec Benjamin Viry, responsable du service Environnement d'Andemos, et Pascal Quadrio, garde gestionnaire du site.

16.00 h : Retour à la Maison du Port, rencontre échange autour de la projection d'un diaporama sur le thème de l'année : "D'amont en aval - Les zones humides nous relient les uns aux autres". Un service de transport aux différentes étapes permettra de rejoindre les voitures.

Inscriptions : Office du tourisme d'Andemos (05 56 82 02 95) ou Marie-Hélène Ricquier (06 87 53 48 42).

• Samedi 25 et dimanche 26 avril

Salon des Loisirs

Nous serons sur le stand "Pôle Environnement" au port du Bétéy.

• Samedi 23 mai

Grand pique-nique de l'Ascension

Tables et bancs seront dressés sous les pins. Huîtres offertes par Jacques Ridet et apéritif offert par l'association. Pour le reste, on partage ce dont chacun aura garni son panier.

RV à midi à la Pointe des Quinconces.

• Samedi 6 juin

Promenade nature

Visite guidée à travers les différents secteurs du site, observation de leurs particularités.

RV à 14.30 h à la Maison du Port.

• Samedi 4 juillet

Rallye familial pédestre

Nouveau circuit, nouvelles épreuves, nouvelles astuces, toujours de nombreux prix à gagner.

La parole à nos amis

Aujourd'hui : **Vive la Forêt**

"L'association VIVE LA FORÊT est née après les incendies de 1989 qui ont ravagé le massif forestier du Porge et de Lacanau.

Scandalisés de lire à la une d'un quotidien régional "doit-on reboiser ou jouer en douceur la carte du tourisme" alors que le sable noirci fumait encore, nous nous sommes sentis le devoir de faire revivre nos forêts brûlées.

Notre premier objectif était d'obtenir de meilleurs moyens de lutte contre les incendies de forêt et notamment le stationnement de moyens aériens dans notre région pendant les périodes à risques, moyens complémentaires indispensables aux pompiers confrontés à des feux de cimes.

Une réunion de création de l'association a vu la salle des fêtes du Porge trop petite pour accueillir tous ceux encore sous le choc de cet incendie dévastateur.

Très vite, VIVE LA FORÊT a été amenée à défendre la forêt et les espaces proches du rivage contre d'autres prédateurs, plus sournois, mais à terme plus dévastateurs encore que le feu : l'urbanisme, les routes, les lignes électriques aériennes, les pylônes de téléphonie mobile, les reconversions en maïs-culture, etc.

Depuis décembre 1994, VIVE LA FORÊT est agréée au titre des articles L121-8 et L160-1 du Code de l'urbanisme et de l'art. 40 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature. Elle est aujourd'hui membre de la CEBA.

Son action porte plus particulièrement sur la défense de nos forêts du littoral girondin de la Pointe de Grave au Bassin d'Arcachon.

VIVE LA FORÊT a fait le choix de fonctionner sans subvention : c'est le prix de son indépendance. Elle existe grâce à ses adhérents et œuvre dans l'intérêt général."

Dominique Gisson

www.vivelaforet.com

Notre local de la Maison du Port (quartier ostréicole d'Andemos) est ouvert tous les samedis de 14 à 18 heures

Faute de place, Framboise donne rendez-vous aux cruciverbistes la prochaine fois !

Solution du n° 16 : Horizontal - I. Palourdes. II. Ali - Sole. III. Rima. IV. Coaltar -Ir. V. SS - Bulot. VI. Lei - Troc. VII. Perle. VIII. Épates - Clé. **Vertical** - 1. Parcs. 2. Alios - PP. 3. Lima - Léa. 4. Albert. 5. Us - Tuile. 6. Pal - Es. 7. DS - Rot. 8. Éon - Truc. 9. SL. 10. Grève.



SAUVEGARDE DU SITE NATUREL DES QUINCONCES ST-BRICE

Association loi 1901 – fondée en 1989 – agréée au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement
7, rue du Colonel-Bordes BP 35 – 33510 Andernos – www.quinconces.org – contact@quinconces.org

L'ÉCHO DES QUINCONCES n° 17 - avril 2009 BULLETIN RÉPONSE

Chers amis,

Notre local à la Maison du port est ouvert tous les samedis de 14 à 18 heures. Vous pourrez y consulter tous les documents sur les dossiers en cours ou sur les questions d'environnement. Dans le coin boutique, vous trouverez des cartes de correspondance illustrées de photos du site, des pots de résine, des sets de table, des reproductions d'aquarelles, des livres sur la nature, etc., pour faire des cadeaux ou simplement pour vous faire plaisir.

Votre adhésion fait vivre votre association, elle contribue à ses efforts pour maintenir l'intégralité du site en son état d'espace naturel, elle nous permet de vous informer régulièrement de tout ce qui s'y passe, et vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66 %.

Merci à ceux qui ont déjà réglé leur cotisation et merci à tous de votre fidélité.

1. J'adhère / je renouvelle mon adhésion à la Sauvegarde du site naturel des Quinconces Saint-Brice.

Je règle ma cotisation pour l'année 2009 soit 8,00 € x personnes = €

Je verse une contribution exceptionnelle = €

Total = €

En retour je recevrai ma carte d'adhérent et mon reçu fiscal.

2. J'envisage de participer avec personnes à la **journée Forêt propre samedi 4 avril.**

Je m'inscris avec personnes à la **journée Zones humides samedi 14 avril.**

J'envisage de participer avec personnes au **pique-nique samedi 23 mai.**

Je m'inscris avec personnes au **rallye familial pédestre samedi 4 juillet.**

3. Je souhaite participer aux réflexions et/ou aux actions du conseil d'administration.

Je souhaite participer à l'organisation des activités de l'association.

Je suis disposé(e) à tenir une permanence à la Maison du port un samedi de temps en temps.

Nom, prénom

Adresse

Adresse courrier si différente

Adresse électronique (svp écrire très lisiblement)

Tél. fixe Tél. portable

Le Signature